

Compte-rendu du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 29/08/2016.

Séance ouverte à 19h20 sous la présidence de Monsieur le Bourgmestre, Emir Kir.

Présents / Aanwezig : MM./HH. Kir, Bourgmestre-Président / Burgemeester-Voorzitter ; Azzouzi, Jassin, Jabour, Özkonakci, Mme./Mw. Namli, M./Dhr. Boikete, Mme./Mw. Meulemans, Echevins/Schepenen ; MM./HH. Smahi, Clerckx, Mme./Mw. Ilunga Kabulu, MM./HH. Mohammad, Medhoune, Mme./Mw. Laaraj, MM./HH. Yildiz, Roekens, Mmes./Mw. De Pauw, Genot, MM./HH. Muradyan, Mouhssin, Özdemir, Mme./Mw. Bulduk, MM./HH. Fremal, Balsat, Mmes./Mw. Warnotte, Vandenabeele, Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden ; M./Dhr. Neve, Secrétaire communal / Gemeentesecretaris.

Absents / Afwezig : M./Dhr. Disli, Mmes./Mw. Dagyarani, Mara.

*Par tirage au sort, Thierry Balsat est le premier à voter en cas de vote.*

*Monsieur le Président propose d'inscrire l'interpellation sur la mobilité introduite ce vendredi par Mme Warnotte à l'ordre du jour et d'en reporter la réponse au Conseil de septembre, celle-ci n'ayant pu être produite dans des délais aussi courts.*

*L'interpellation, de Mme Warnotte également, sur les stages d'été, est pour sa part bien inscrite et arrive en 37<sup>ème</sup> position.*

*L'assemblée vote à l'unanimité l'ajout en urgence d'un vote portant sur l'annulation du point suivant : Aliénation de l'immeuble sis rue Botanique, 15, e/c; décision de principe; retrait, à l'ordre du jour du Conseil Communal du 4 juillet dernier.*

*Le point est annulé à l'unanimité.*

*Monsieur Balsat se joint aux interpellations de Monsieur Mouhssin concernant (1) l'ancienne enseigne de commerce sise chaussée de Louvain, (2) l'attitude des forces de l'ordre chez un libraire.*

*Monsieur Balsat introduit une question d'actualité au sujet de la facture de la zone de police pour l'écran géant Eurofoot. La question est introduite en 38<sup>ème</sup> position.*

*Monsieur Mouhssin demande confirmation à Monsieur le Président qu'il est interdit de filmer le Conseil sans autorisation. Monsieur le Président confirme.*

**1. Aliénation de l'immeuble sis rue Botanique, 15, e/c; décision de principe; retrait.**

**Vervreemding gemeentelijk gebouw gelegen Kruidtuinstraat, 15, t/g; principebeslissing; intrekking.**

*Approuvé – Aangenomen*

*Mme De Pauw entre en séance.*

**2. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 04.07.2016 – Approbation.  
Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 04.07.2016 - Goedkeuring.**

**M. Neve :** Lecture des décisions du conseil communal du 04.07.2016.

*Approuvé – Aangenomen*

*Mme Laaraj entre en séance.*

**3. Agents contractuels subventionnés "contrats d'insertion" ; convention 14716-ICI; attribution de 19 postes.**

**Gesubsidieerde contractuele ambtenaren "inschakelingscontracten";  
overeenkomst 14716-ICI; toewijzing van 19 betrekkingen.**

**Monsieur Roekens :** J'observe dans le dossier que 5 personnes seraient affectées au service prévention, 4 à l'administration communale à titre de support administratif, 5 agents techniques dont je suppose qu'il s'agit de balayeurs de rue et enfin, les 5 derniers sont libellés comme "autre". Que signifie cet "autre" ?

**Monsieur le Président :** Ces postes n'ont pas encore été définis par l'administration. Tout peut encore être discuté avec la Région qui nous a demandé dans un premier temps d'envoyer une première mouture. Nous aurons ensuite d'autres contacts avec eux.

**Madame Genot :** Dans la demande initiale de la commune, il était question d'accueillants de garderie, est-ce encore envisagé ? Y a-t-il encore d'autres options que vous envisagez ?

**Monsieur le Président :** Rien n'est exclu, rien n'est acquis. L'important pour nous est que le principe soit adopté par le Conseil communal.

**Madame Genot :** C'est surprenant, vous nous dites que les choses vont être définies par la suite avec la Région alors que dans le courrier de la même Région, il est demandé pour chacune des tâches, que les postes soient définis précisément ainsi que l'apprentissage et la supervision dont le jeune bénéficiera. Une bonne partie du formulaire est vide alors qu'il est indiqué qu'il doit être rempli.

**Monsieur le Président :** C'est pour cela qu'un travail de fond doit être mené. Nous devons continuer à travailler afin de ficeler le dossier, le travail est en cours.

**Madame Genot :** Que nous demandez-vous d'approuver aujourd'hui ? Il est stipulé que nous approuvons une convention mais elle est vide.

**Monsieur le Président :** Nous demandons aujourd'hui d'approuver le principe des 19 postes. Nous avons reçu une réponse favorable, nous avons déjà précisé 3 types de fonctions et continuons à y travailler.

**Madame Genot :** Ne risquons-nous pas d'obtenir les postes avec un retard ?

**Monsieur le Président :** Le dossier a été réceptionné le 1<sup>er</sup> juillet, il n'a pas été possible de faire cela plus vite.

**Monsieur Mouhssin :** Par rapport aux postes d'accueillant dans les garderies ?

**Monsieur le Président :** Je l'ai dit, nous sommes ouverts.

**Monsieur Mouhssin :** Ce n'est pas suffisant pour moi. Je souhaite savoir si il y en aura ou pas. Il s'agit d'un élément important. Il y a eu un débat sur les ACS par le passé et il en était ressorti que les accueillants étaient une priorité.

**Monsieur Roekens :** Je ne comprends pas, dans la demande de la Région, on met spécifiquement accueillant garderie et dans le document que vous nous soumettez il n'y en a pas.

**Monsieur le Président :** Nous ne pourrons vous répondre qu'une fois que nous aurons eu la réunion avec l'administration.

*Le point est porté au vote et adopté avec 22 voix pour et 3 abstentions.*

*Se sont abstenus : MM. Balsat, Clerckx, Mme Genot.*

*Oui / Ja :*

*Pauline Warnotte, Veerle Vandenabeele, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Touria Laaraj, Cevdet Yildiz, Frédéric Roekens, Julie De Pauw, Serob Muradyan, Ahmed Mouhssin, Mustafa Alperen Özdemir, Luc Frémal, Emir Kir.*

*Suivent les justifications d'abstention.*

**Madame Genot :** Au nom du groupe, nous soutenons ces contrats qui permettent d'engager des jeunes, et c'est ce que nous avons souhaité exprimer par les votes positifs. Nous avons par contre un problème avec le fait que l'on nous fasse voter sur quelque chose de totalement flou. On ne sait pas quels postes vont occuper ces jeunes, nous n'avons pas les garanties qu'ils vont être pédagogiquement encadrés afin d'être formés, ce qui est l'objectif de ces emplois.

**Monsieur Clerckx :** Je rejoins Madame Genot, sur le principe, nous sommes pour mais le dossier n'est pas complet.

**4. Fusion par absorption d'Hydrobru par Vivaqua; Augmentation du capital de Vivaqua - Modification des statuts - Fin de mandat et désignation d'administrateurs - Fin de mandat des membres du Collège des Commissaires - Pouvoirs - Assemblée Générale Extraordinaire; Mandat.**

**Fusie door overneming van Hydrobru door Vivaqua; Verhoging van het kapitaal van Vivaqua - Statutenwijziging - Einde van het mandaat en aanwijzing van bestuurders - Einde van het mandaat van de leden van het College van Commissarissen - Bevoegdheden - Buitengewone zitting; volmacht.**

*Approuvé - Aangenomen*

**5. Fusion par absorption d'Hydrobru par Vivaqua - Dissolution d'Hydrobru; Assemblée générale extraordinaire d'Hydrobru; Mandat. Fusie door overneming van Hydrobru door Vivaqua - Ontbinding van Hydrobru; Buitengewone zitting van de Algemene Vergadering van Hydrobru; Volmacht.**

*Approuvé – Aangenomen*

**6. Approbation des points de l'ordre du jour et constatation du mandat pour les Assemblées Générales de Sibelgaz et d'Eandis Assets du 3 octobre 2016 - Sibelgaz secteur sud.**

**Goedkeuring van agendapunten en vaststelling van het mandaat voor de Algemene Vergaderingen van Sibelgas en Eandis Assets d.d. 3 oktober 2016 - Sibelgas sector zuid.**

**Monsieur le Président :** Le passage au gaz haute calorie notamment ainsi que les compteurs intelligents représentent des investissements difficiles à réaliser pour certaines communes, proposition est dès lors formulée d'ouvrir à un partenaire privé.

**Monsieur Mouhssin :** Le parlement a voté contre l'installation des compteurs intelligents. Je ne connais pas le dossier en profondeur mais ce point m'inquiète.

**Monsieur le Président :** L'assemblée générale a lieu le 3 octobre. Je propose dès lors de reporter le point au Conseil prochain et d'organiser d'ici là une commission à ce sujet avec des experts.

*Le point est reporté.*

**7. Régie Communale Autonome: comptes et bilan 2015; Plan d'entreprise 2016; Rapport d'activité 2015; Communication.**

**Autonome Gemeentelijke Regie: rekeningen en balans 2015; Ondernemingsplan 2016; Activiteitenrapport 2015; Mededeling.**

**Monsieur Roekens :** Je souhaite saluer le travail effectué afin d'obtenir le permis récemment délivré afin de rénover davantage les ateliers et, surtout, isoler les studios. Au niveau du plan d'entreprise, je regrette une chose, c'est que l'on n'y parle pas assez des ateliers Mommen. Il faudrait vraiment augmenter leur rayonnement dans la Région, dans le pays. On ne parle pas assez des ateliers. Je pense que des activités devraient être développées avec l'échevin de la culture afin que cet outil unique gagne en notoriété.

**Monsieur le Président :** Nous sommes favorables. Il est toutefois à observer que ce lieu a une certaine autonomie à laquelle il est attaché.

*Approuvé - Aangenomen*

**8. Académie de Musique de Saint-Josse/Schaerbeek asbl, vérification comptables de l'exercice 2015.**

**Muziekacademie van Sint-Joost/Schaarbeek, nazicht boekhouding van dienstjaar 2015.**

**Monsieur Mouhssin :** Je continue à penser que nous avons une très belle académie et regrette que la majorité des cours d'instruments doivent être suivis à Schaerbeek. Il s'agit d'un handicap pour de nombreux jeunes, ne pourrions-nous pas rapatrier quelques cours d'instruments ?

**Monsieur le Président :** Le message sera transmis.

*Approuvé - Aangenomen*

**9. La Maison de la Famille asbl, vérification comptable de l'exercice 2015.**

**La Maison de la Famille vzw, nazicht boekhouding van dienstjaar 2015.**

**Madame Genot :** Nous savons que la Maison de la famille avait des difficultés et la commune a aidé de manière substantielle. Nous savons aussi que la Maison de la famille souffre d'un problème de trésorerie, ce qui l'amène notamment à payer l'ONSS en retard, ce qui mène à de lourdes amendes.

**Monsieur le Président :** C'est pour cela que nous venons en aide à la maison de la famille, afin d'éviter ces amendes. Pour la première fois depuis plusieurs années, le compte 2015 est en boni. Un léger boni mais qui est tout de même un signe tangible du redressement de la Maison de la Famille.

**Madame Genot :** Nous les avons déjà aidés en 2015 et il y a tout de même eu des amendes importantes à payer. Aurons-nous encore ce problème en 2016 pour l'ONSS ?

**Monsieur le Président :** Je propose que l'on pose la question à la Maison de la Famille.

*Approuvé - Aangenomen*

**10. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi communale.**

**Kennisgeving van de beslissingen betreffende artikelen 234 lid 3 en 236 van de Nieuwe Gemeetwet.**

**Madame Warnotte :** J'avais lors du dernier Conseil posé des questions à propos de montants différents entre les décisions du Conseil et celles du Collège, questions auxquelles je n'ai toujours pas obtenu de réponse. Ces questions étaient relatives à l'achat de vélos électriques.

**Monsieur le Président :** Nous vous répondrons par écrit de manière détaillée.

*Approuvé - Aangenomen*

**11. Protocole d'accord de coopération entre la commune de Saint-Josse-ten-Noode et la commune urbaine d'Aïn Bni Mathar pour la Phase 2017-2021.**

**Samenwerkingsprotocol tussen de gemeente Sint-Joost-ten-Node en de stedelijke gemeente Aïn Bni Mathar voor de Fase 2017-2021.**

**Madame Warnotte :** Je souhaiterais souligner que 3 objectifs de ce programme sont :

- la bonne gouvernance politique
- l'administration efficace
- la participation des citoyens dans le processus décisionnel.

Nous ne pouvons que nous réjouir que ces points soient considérés lorsque l'on connaît les difficultés que nous rencontrons de temps à autres à Saint-Josse, en particulier quant à la participation des citoyens qui n'est pas encore optimale.

*Approuvé - Aangenomen*

**12. Subsidies aux associations commerciales; répartition 2016.**

**Subsidies aan de handelaarsverenigingen; verdeling 2016.**

**Madame Warnotte :** J'attire votre attention sur le fait que lorsque l'on demande un subside, il y a lieu de soumettre son bilan, ses comptes ainsi que la motivation pour la subvention demandée. Encore une fois, je ne vois rien de tel dans le dossier. De plus, un des documents demandés est la justification que les subsides vont pouvoir aider à la réalisation de l'objet statutaire, lequel doit viser la promotion d'activités utiles à l'intérêt général.

Dans les justificatifs apportés et joints au dossier, l'un de ceux-ci est d'offrir des cadeaux aux commerçants. Je ne vois pas bien, à la lecture du dossier, quels sont les objectifs des associations ayant effectué la demande de subsides et pourquoi ces associations en particulier ont été choisies. Sont-elles les deux seules à avoir remis un dossier ?

Pourquoi ne leur demande-t-on pas de remettre leur bilan, leurs statuts et autres documents obligatoires en application de notre règlement ?

**Monsieur Özkonakci, échevin des commerces :** Comme chaque année, trois associations ont effectué une demande. La première demande concerne l'éclairage de la chaussée de Louvain et environs ainsi que la distribution de fleurs pour les fêtes de fin d'année. La seconde a entré un dossier visant à favoriser la cohésion sociale et le développement du quartier des commerçants. La dernière association n'a pas introduit son dossier dans les temps et celui-ci n'a pas été retenu.

**Monsieur le Président :** Par ailleurs, le règlement communal relatif à l'octroi et au contrôle de l'emploi des subventions précise, concernant les subventions égales à 1.250 euros et inférieures à 12.500 euros : le bénéficiaire est dispensé de présenter annuellement des justificatifs de l'utilisation adéquate de la subvention et de la production de bilans et comptes.

**Monsieur Balsat :** Une publicité est-elle réalisée quant à ces appels à projets ?

**Monsieur Özkonakci, échevin des commerces :** Toutes les associations qui le souhaitent peuvent entrer un projet, elles peuvent s'adresser au département des classes moyennes de la commune afin d'obtenir de plus amples informations.

*Approuvé - Aangenomen*

*Monsieur Mouhssin quitte la séance.*

**13. Subside à l'asbl MRAX pour le projet de développement du centre de documentation; octroi.**

**Subsidie voor de vzw MRAX voor het project van ontwikkeling het documentatiecentrum; toekenning.**

*Monsieur Mouhssin, étant membre actif dans la mesure où il a contrôlé les comptes, se retire de l'assemblée pour ce point.*

*Approuvé – Aangenomen*

*Monsieur Mouhssin et Madame Bulduk entrent en séance.*

**14. Subside à l'asbl Forum Inter Régional des Femmes Congolaises pour le Développement International pour le projet "Saint-Josse s'invite à Matonge"; octroi.**

**Subsidie voor de vzw Forum Inter Régional des Femmes Congolaises pour le Développement International voor het project "Sint-Joost nodigt zich uit in Matonge"; toekenning.**

*Approuvé - Aangenomen*

**15. Avenant n°4 au bail de location pour les locaux sis rue de l'Alliance, 16, entre la commune de Saint- Josse-ten-Noode et la S.A. Parking Scailquin.**

*Approuvé - Aangenomen*

**16. Marché pour l'entretien, le dépannage et la réparation des portes de garage au 73, rue Saint-Josse et du parking Astronomie - Approbation des conditions, du mode de passation, de la firme à consulter et de l'attribution.**

**Opdracht voor het onderhoud, de herstelling en de reparatie van de deuren van garage aan 73, Sint- Jooststraat en het parkeerterrein Sterrenkunde - Goedkeuring van de voorwaarden, van de wijze van verkrijging, van de firma te raadplegen en de toewijzing.**

**Madame Genot :** J'observe qu'il s'agit d'un marché d'environ 10.000 euros et qu'une seule entreprise a répondu. A-t-on sollicité suffisamment d'entreprises ?

**Monsieur Boïkete :** Il arrive régulièrement que l'on sollicite plusieurs entreprises et qu'une seule ne réponde. Chaque entreprise a sa politique commerciale. Certaines entreprises ne sont pas intéressées par les marchés proposés par la commune, soit car cela n'est pas intéressant pour l'entreprise en termes de gestion de trésorerie —vous savez que lorsque vous travaillez avec les pouvoirs publics vous êtes rarement payé à

temps—, les marchés peuvent ne pas être suffisamment importants pour certaines sociétés ou au contraire, elles peuvent ne pas avoir les reins assez solides pour répondre à ce type de marché. Si vous suivez les décisions du Conseil, vous verrez régulièrement que très peu d'entreprises soumissionnent aux appels lancés.

**Madame Genot** : Généralement, je vois le nom des différentes entreprises sollicitées et celles qui ont répondu, ce n'est pas le cas ici.

**Monsieur Boïkete** : Cela dépend du type de marché, il s'agit peut-être ici d'un marché spécifique, très peu d'entreprises sont peut-être spécialisées pour ce type d'entretien et de réparations. Je vais demander au service de vous adresser une réponse écrite plus précise.

*Approuvé – Aangenomen*

*Messieurs Yildiz et Fremal quittent la séance.*

**17. Lycée Guy Cudell; Procédure d'appel aux candidat(e)s pour la désignation à titre temporaire dans une fonction de directeur(trice) dans un établissement secondaire ordinaire de plein exercice pour une durée supérieure à 15 semaines; Ratification.**

**Monsieur Mouhssin** : Aujourd'hui, il est demandé aux membres du conseil de lancer un appel pour désigner un préfet temporaire pour plus de 15 semaines. Si sur le principe, nous n'avons rien à redire, nous nous étonnons que vous veniez qu'aujourd'hui avec cette proposition.

Je souhaite d'abord signaler que le groupe Ecolo-GROEN est fier de l'investissement des élèves leurs études et de l'engagement du corps enseignant ou non enseignant du lycée pour les accompagner. Il est vrai que malgré les conditions difficiles, de belles choses ont été réalisées. C'est souvent dans l'adversité que l'on doit se surpasser.

Car en terme d'adversité, notre Lycée n'aura pas été épargné. La gestion calamiteuse du Lycée depuis votre arrivée et surtout celle de votre échevin de l'enseignement pourrait faire le sujet d'un Conseil communal entier. Je ne citerai donc que les sept principaux faits d'armes de ce dernier :

- Règlement interdisant le foulard, distribué aux éducateurs et retiré suite à la mobilisation des élèves, et vous avez accusé la préfète stagiaire, perte de légitimité de celle-ci.
- Un règlement imposant un uniforme, le vêtement ne peut pas être ample et doit être de couleur bleu et blanc. On constate qu'il n'est pas appliqué, et à juste titre, car il est presque aussi ridicule que les règlements burkini en France, perte de crédibilité de la direction.
- Plainte de 19 enseignants auprès d'Arista pour harcèlement, la commune attendra trois mois, perte de la confiance des syndicats et rupture du dialogue social.
- 210.000 euro d'argent destiné à l'école pour les enfants les plus défavorisés doivent être rendu à la CF. Perte de moyens pour les jeunes, nous en reparlerons en fin de conseil.



- Suppression des postes de proviseur, secrétaire de direction et même du concierge du lycée qui a été affecté à la propreté publique, mais aussi de NTPP, perte de poste pourtant bien nécessaire

- Si nous avions 450 élèves en 2013, lors du comptage de janvier 2016, il n'en restait plus que 310. Perte d'élèves dans une école qui accueillait 700 élèves à une certaine époque.

- Vous avez jusqu'à présent perdu toutes les procédures qui vous opposent à l'ancienne préfète stagiaire. Perte des procédures devant la communauté française et le conseil d'état.

Ça, c'est le constat, venons en maintenant à cette nomination.

1. Afin de nous positionner de manière éclairée, il nous faut une vision précise de la situation, je souhaiterais que vous nous donniez l'ensemble des éléments sur l'équipe de direction qui a piloté le lycée depuis la suspension d'activité de l'ancienne préfète stagiaire en juin 2015 ?

Un préfet temporaire de moins de quinze semaines a assuré sa mission, durant quelle période ? Il semblerait qu'avant octobre 2015 et depuis début mars 2016, le poste de préfet était vacant, l'est-il toujours ?

Si je suis certain que l'administration communale a aidé le préfet dans son travail, je suppose que d'autres membres du personnel du lycée ont consacré du temps aux missions administratives de direction ? Combien et pour quelles missions (réparation des NTPP, préparation des horaires...) ? Le futur préfet aura-t-il une secrétaire de direction et un proviseur à ses côtés ?

**Monsieur le Président :** Il s'agit ici d'une procédure afin de désigner un ou une préfète. Vous saisissez l'occasion afin d'en faire un débat plus général sur le lycée.

Vous auriez pu parler de la volonté de l'échevin et de l'ensemble du Collège d'avoir de la qualité et non des chiffres. C'est la première fois que les programmes pédagogiques sont modifiés, et ceci afin de les profiler vers les secteurs porteurs d'emploi. Nous avons créé les techniciens en informatique, nous avons soutenu davantage la puériculture. Lorsque vous affirmez au Conseil que nous avons souhaité interdire le foulard, vous êtes dans l'erreur, il s'agit du niqab qui est interdit.

Nous avons augmenté les dépenses de l'instruction publique. Le renforcement au personnel est une réalité, celui de l'expertise au sein de l'administration en est une autre. Nous avons un juriste qui s'occupe à plein temps de l'ensemble des dossiers liés au personnel lié à l'enseignement.

Il y a quelque chose que je ne peux ici cacher, il s'agit de la contrainte au niveau du décret en communauté française. Pour pouvoir être candidat à la fonction de préfet, il y a tellement de conditions que peu de personnes sont intéressées par le poste.

**Monsieur Mouhssin :** J'ai cité 7 points et vous n'avez répondu à aucun. Il s'agit pourtant de faits. Je comprends que vous ayez maintenant un juriste à plein temps vu le nombre de procédures.

L'année dernière, en septembre, nous n'avions plus de préfet. Ce que nous aurions dû faire, c'est nommer un préfet temporaire de moins de 15 semaines. Durant cette période, nous aurions dû essayer de trouver un préfet temporaire de plus de 15 semaines. Comme vous le dites, cette matière est complexe. Plutôt que de prendre ce cas —à cette longue liste de dysfonctionnements ayant marqué le lycée depuis l'arrivée de Monsieur Boïketé—, je souhaiterais ajouter un point, qui concerne l'ensemble du pouvoir organisateur.

Je le rappelle, le pouvoir organisateur est constitué de l'ensemble des Conseillers communaux, pas uniquement du Collège.

Monsieur le bourgmestre, les élèves de la cinquième PC, de la sixième PC et de la sixième puériculture nous ont fait part du fait que durant l'année académique 2015-2016, ils n'ont eu qu'une trentaine d'heures de cours de mathématiques sur les 320 prévues. Ces élèves partent dès lors avec un handicap dont ils ne sont pas responsables en sortant du lycée. Une plainte a été envoyée par le groupe ECOLO à la Communauté française. C'est à vérifier mais cette situation aurait pu être évitée. L'enseignant censé leur donner cours était présent dans l'établissement —son horaire le confirme— mais occupé à réaliser des tâches administratives.

Nous souhaitons entendre l'échevin de l'enseignement sur ce fait et demandons au bourgmestre de nous tenir informés des suites données à ce dossier.

**Monsieur le Président :** Nous avons une marque de fabrique, c'est le respect de chaque fonction. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, notre premier acte fut de ne plus pratiquer aucune ingérence dans les affaires du lycée. Lorsque l'ensemble des enseignants souhaitait le départ d'un élève pour des raisons de comportement, nous n'avons plus jamais remis en question la parole des enseignants alors que ce fut le cas par le passé. Ceci afin d'envoyer un signal fort aux enseignants : nous sommes avec vous.

Vous venez avec de nombreuses questions sans rapport avec l'objet de ce point. Je vous propose de revenir lors d'un prochain Conseil avec une interpellation afin que nous puissions y apporter réponse et tenir un réel débat.

*Le point est porté au vote et adopté avec 17 voix favorables et 7 abstentions.*

*Se sont abstenus : M. Balsat, Mme Vandenaabeele, MM. Clerckx, Roekens, Mme Genot, M. Mouhssin et Mme Bulduk.*

*Oui / Ja :*

*Thierry Balsat, Mohamed Azzouzi, Eric Jassin, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Nezahat Namli, Philippe Boïketé, Béatrice Meulemans, Abdesselam Smahi, Dorah Ilunga Kabulu, Abdullah Mohammad, Ahmed Medhoune, Touria Laaraj, Julie De Pauw, Serob Muradyan, Mustafa Alperen Ozdemir, Emir Kir.*

*Suivent les justifications d'abstention.*

**Monsieur Mouhssin :** Nous pensons véritablement qu'il est nécessaire d'avoir un préfet et que celui-ci doit avoir toute la latitude et le soutien nécessaire. C'est-à-dire, le soutien d'une équipe : un secrétaire de direction, un proviseur, un concierge. Je pense que l'échevin de l'enseignement s'est inséré de manière excessive depuis deux années. Il a porté atteinte à l'autorité de l'ancienne préfète en prenant certaines mesures, en étant

présent tous les matins devant l'école, en pénétrant même à certaines reprises à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement et en regardant dans les classes. Tout ceci mène à la conclusion que n'importe quel préfet qui serait nommé aujourd'hui et dans les mêmes conditions finirait par démissionner. Nous estimons qu'il est d'abord nécessaire de créer les bonnes conditions et seulement ensuite de procéder à l'engagement d'un préfet. Ces bonnes conditions nécessitent un vrai débat, que je nous propose de tenir lors du prochain Conseil.

*Monsieur Fremal entre en séance.*

*Monsieur Muradyan quitte la séance.*

**18. Mission Locale de Saint-Josse, vérification comptable de l'exercice 2015.  
Lokale Werkwinkel van Sint-Joost, nazicht boekhouding van dienstjaar 2015.**

*Approuvé - Aangenomen*

**19. Fabrique d'Église Sainte-Marie - Compte de l'exercice 2014.  
Kerkfabriek van Heilige Maria - Rekening van het dienstjaar 2014.**

*Approuvé - Aangenomen*

**20. Fabrique d'Église Sainte-Marie, compte de l'exercice 2015.  
Kerkfabriek van Sint-Maria, rekening van het dienstjaar 2015.**

*Approuvé - Aangenomen*

**21. Fabrique d'Église Sainte-Marie, budget de l'exercice 2015.  
Kerkfabriek van Sint-Maria, begroting van het dienstjaar 2015.**

*Approuvé - Aangenomen*

**22. Nederlandstalig Onderwijs - Gemeentelijke lagere en kleuterschool -  
Schoolreglement 2016-2017.**

**Meneer Roekens :** Ik heb een vraag over het schoolreglement. Nu ik het heb gelezen, zie ik dat het in orde is met alle wettelijke voorschriften. Maar ik had een vraag over een punt van het schoolreglement over deelname van de leerlingen aan het zwemmen, dat verplicht is vanaf het vierde jaar. Daarin staat dat als je niet deelneemt, je dan een nota krijgt in de agenda. Is dat geen probleem op school, dat er veel leerlingen zijn die niet deelnemen bijvoorbeeld aan het zwemmen ? En wat kan dan de school doen om de leerlingen toch naar de zwemlessen te sturen ?

**Mevrouw Meulemans :** Eigenlijk is het niet zo een groot probleem. Het probleem was in de eerste plaats een zwembad te vinden. Dat was eigenlijk het voornaamste probleem. We hebben een overeenkomst met andere zwembaden. Ik heb nog niet gehoord dat leerlingen echt weigeren om te gaan zwemmen.

*Aangenomen – Adopté.*

### **23. Nederlandstalige Openbare Gemeentelijke Bibliotheek; overeenkomst in verband met de verdeling lerarenkaart Klasse; verlenging.**

*Approuvé - Aangenomen*

*Messieurs Yildiz et Muradyan entrent en séance.*

*Suivent les interpellations, le point 37 de Madame Warnotte est traité en premier.*

### **37. Perte de l'agrément des stages d'été ; interpellation introduite par Mme. P. WARNOTTE, Conseillère communale.**

**Madame Warnotte :** Cette interpellation était originellement antérieure aux stages d'été mais en l'absence de Monsieur Azzouzi, il fut décidé d'en reporter la réponse.

Chaque année, la commune propose des stages d'été et des plaines de vacances pour les petits et plus grands. En effectuant une recherche sur le site de l'ONE, je me suis rendu compte qu'aucun organisateur à Saint-Josse n'est renseigné comme étant agréé : ni l'administration communale, ni le milieu associatif.

D'autres communes de Bruxelles sont agréées telles que Watermael-Boitsfort, Molenbeek-Saint-Jean, Jette, Ixelles, Bruxelles, Woluwe-Saint-Lambert, Evere, Koekelberg, Uccle et Forest.

L'agrément par l'ONE présente plusieurs avantages :

- il donne des garanties concrètes de qualité en certifiant que le centre de vacances répond à des normes d'encadrement, respecte des normes de formations des coordinateurs et animateurs et enfin, définit et respecte un projet pédagogique
- il permet également de déduire fiscalement les frais de garde lorsque l'organisme est reconnu par la communauté française ou l'ONE.

Mes questions sont les suivantes :

- pourquoi la commune de Saint-Josse ne demande-t-elle pas cette agrégation à l'ONE ?
- les conditions d'encadrement réservées aux enfants au cours des stages et plaines organisées par la commune sont elles moins strictes en termes de nombre d'encadrants ou de formation des animateurs que celles prescrites par l'ONE ? Si oui, pourquoi et dans quelles mesures ?
- les stages et plaines organisées par la commune de Saint-Josse bénéficient-ils de déductibilité fiscale ?

**Monsieur Azzouzi :** Depuis de nombreuses années, les plaines de jeux avaient une agrégation. A partir de juillet 2014, une série de 7 inspections ont été menées par l'ONE, notamment au niveau des plaines de vacances au stade Georges Petre —il s'agit essentiellement de plaines de jeux pour les enfants de 6 ans et plus— ainsi que dans l'école Henri Frick, pour les 3 à 5 ans. Un rapport a été produit et celui-ci pointe notamment la vétusté des infrastructures. Pour les plaines de jeux à Evere, ce sont principalement les abris qui sont concernés, tant au niveau de leur état que de leur entretien. Ces abris servent essentiellement pour des activités de type ludique lorsque il pleut ou pour les repas. La plupart du temps, en dehors de ces moments, les enfants sont au plein air. Si l'état des abris est pointé du doigt, ce n'est pas le cas des plaines de jeux en elles-mêmes. Il s'agit d'un patrimoine que la commune possède certainement depuis une cinquantaine d'années. Ces abris sont d'ailleurs assez anciens, ils datent d'une

quarantaine d'années. Il s'agit d'une réalité qui s'impose à nous en termes de gestion de patrimoine de ce type. Ces abris restent fonctionnels et nous nous posons la question de savoir dans quelle mesure ils peuvent être rénovés, un projet a été établi par le service des travaux.

Ce projet a été interrompu car le Collège souhaite mener une réflexion globale sur l'utilisation des plaines de jeux. Cette question a dès lors été mise en suspens le temps de mener cette réflexion. A la fin de l'année, le projet d'ensemble sera présenté, j'aurai le plaisir de vous inviter à la présentation des conclusions de cette réflexion.

Ceci sera l'occasion de l'intégration de locaux de rattrapage : des enfants pourraient effectuer leurs devoirs pendant que leur frère ou sœur pratique une activité sportive. Ceci s'inscrit dans la volonté de la commune d'innover dans ces domaines, il s'agit d'un challenge, il s'agit d'un choix que la commune fait.

Un groupe de travail a été mis en place au niveau du service jeunesse et planche actuellement à l'introduction d'une nouvelle demande d'agrément.

Par rapport aux conditions d'encadrement, il faut savoir que l'ONE est moins stricte que ne l'est la commune. Pour l'ONE, un animateur breveté par groupe de douze enfants de plus de six ans est nécessaire alors qu'il s'agit d'un groupe de 8 à la commune. Pour les moins de 6 ans, l'ONE stipule un animateur breveté par groupe de huit enfants alors qu'il s'agit d'un groupe de 6 à Saint-Josse. L'ONE prévoit qu'un animateur sur trois doit être breveté, là où la commune en prévoit un sur deux. Ce n'est pas négligeable, il s'agit de moyens que la commune met en œuvre. Il s'agit d'une volonté de notre échevin qui pousse nos encadrants, souvent jeunes, à réclamer des formations afin d'être brevetés. C'est important quant à la qualité de l'encadrement.

Nous venons de tenir la fête de fermeture des plaines de jeux, nous y avons eu de nombreux retours positifs de la part des parents.

Il s'agit d'enfants de parents qui n'ont parfois pas l'occasion de les emmener en vacances. Nous avons axé les plaines de jeux sur des sorties nombreuses et de qualité alors que l'accès en est très abordable.

Pour répondre à votre demande quant aux réductions fiscales, une attestation est effectivement remise aux parents dont l'enfant participe aux activités des plaines de jeux.

**Madame Warnotte :** Me voilà apaisée sur de nombreux points dont la déductibilité fiscale et la qualité de l'encadrement. En revanche, le fait qu'il y ait tout de même eu un retrait de notre agrément par l'ONE m'inquiète. Ceci traduit le fait que l'ONE a estimé que les infrastructures n'étaient plus adéquates à l'accueil de nos enfants. Je souhaiterais consulter les documents relatifs à ce retrait d'agrément. Vous nous annoncez présenter en fin d'année un projet concernant l'ensemble des infrastructures sportives et éducatives. Hors, si mes souvenirs sont bons, nous avons investi en début de législature pour la rénovation des sanitaires du stade. L'agrément nous a été retiré en 2014, est-ce que ces investissements ont été intégrés dans le plan global ou risquons-nous de devoir y consentir à nouveau ?

**Monsieur le Président :** L'étude est lancée pour le réaménagement de cette infrastructure qui comprend plusieurs équipements de type sportif et d'autres de loisir. Celle-ci est aujourd'hui au cœur de nos travaux. Le Collège va devoir se positionner par rapport au bureau d'études lorsque il aura terminé son travail.

**Madame Genot** : Avons-nous commandé un bureau d'études pour faire cela ?

**Monsieur le Président** : Pas encore, mais le marché est en cours.

**24. Perte de 210.000 euros du programme d'encadrement différencié au Lycée Guy Cudell; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.**

**Monsieur Mouhssin** : Interpellé en Communauté Française par la députée Barbara Trachte concernant le remboursement de moyens de l'encadrement différencié par la commune de Saint-Josse, la Ministre de l'Education, Madame Marie-Martine Schyns a répondu :

« Un rapport établi par le Service de vérification comptable (de l'Administration de l'Enseignement) en décembre 2015 indique en effet que des dépenses sur les crédits supplémentaires octroyés dans le cadre de l'encadrement différencié n'ont pu être justifiées par des documents, et ce, depuis 2010-2011. Ces montants établis en présence d'un fonctionnaire en charge de l'enseignement à la Commune de St-Josse, concernent 5 années scolaires consécutives (depuis 2010-0011 à 2014-2015). » « En ce qui concerne la « non-affectation » des crédits au soutien d'enfants issus des classes les moins favorisées, le seul élément que relève le Service de vérification est le fait que l'établissement réclamait une participation financière aux parents d'élèves pour les activités organisées dans le contexte de l'encadrement différencié, à travers son PGAED. » « C'est le seul PO qui a fait l'objet d'une demande de remboursement de crédits de l'encadrement différencié. »

Je souhaiterais savoir comment cette situation a pu perdurer durant cinq ans alors que le décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité prévoit que « dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, chaque année durant les cinq années scolaires durant lesquelles des moyens humains et de fonctionnement supplémentaires sont affectés aux implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié, pour le 30 juin, et pour la première fois au plus tard pour le 30 juin 2012, un rapport de suivi du PGAED visé au § 1er est élaboré par le chef d'établissement en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'implantation dans l'enseignement organisé par la Communauté française et par le pouvoir organisateur en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative de l'implantation dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, suivant un modèle-type arrêté par le Gouvernement.

Le groupe ECOLO-GROEN réclame ces rapports depuis le 12 février 2016, et à ce jour, ils ne nous ont toujours pas été communiqués.

Pourriez-vous me faire savoir si les rapports de suivi du PGAED ont été élaborés ?

Comment s'est organisée la concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative dans le cadre de l'élaboration des rapports ?

Comment le contrôle des dépenses a-t-il été effectué ?

**Monsieur Boïkete, échevin de l'enseignement francophone** : Quant à la transmission

des rapports de suivi du PGAED, les services ont préparé tous ces documents et, en principe, vous les ont transmis. Je ne sais pas si ils vous ont été envoyés personnellement mais ils doivent être à votre disposition.

Par rapport à la procédure d'élaboration, comme vous le dites, il s'agit d'une programmation sur plusieurs années, 5 ans exactement. La programmation devrait s'achever maintenant mais les deux ministres successives ont décidé de la reconduire, nous arriverons donc à 6 ou 7 années avec la même programmation. Il s'agit d'une programmation de 2010 qui a été élaborée par l'équipe pédagogique en séance plénière avec des groupes de travail. Dans les documents qui ont été préparés, vous retrouverez ces documents de préparation. Depuis 2010, le lycée a connu plusieurs équipes de direction, il n'a dès lors pas toujours été aisé d'effectuer la relation exacte entre ce qui était décidé dans le PGAED et la restitution à travers des rapports de ces réalisations.

Je tiens à préciser que nous avons à Saint-Josse 6 établissements qui bénéficient de l'encadrement différencié. Des vérifications ont été réalisées dans tous ces établissements et dans aucun autre le vérificateur comptable de la communauté française n'a trouvé quelque chose à redire à ce qui a été élaboré et présenté.

Par rapport au lycée, il y a eu différentes directions successives et si vous analysez avec attention les tableaux de la communauté française qui détaille l'allocation des crédits, vous observerez une progression au fil des années, tant au niveau de ce qui est déclaré que de ce qui est légitime. Entre ce qu'une école considère comme étant de l'encadrement différencié et ce que le vérificateur considère, il peut y avoir un décalage.

C'est pour cela que, lorsque nous avons reçu ce rapport, nous avons décidé d'introduire un recours au Conseil d'Etat afin de contester un certain nombre de méthodes d'estimation de légitimité des subsides qui ont été présenté par le PO de Saint-Josse.

Nous ne récupérerons évidemment pas tout. Une série de dépenses s'étale sur plusieurs directions successives et il n'y a pas toujours toutes les pièces comptables qui attestent de leur réalisation. L'administration essaye de réaliser ce travail de reconstitution.

Depuis maintenant deux années, nous avons mis en place des procédures beaucoup plus strictes en termes de vérification. Nous les appliquons au lycée mais également aux écoles fondamentales. Dans les semaines à venir, un rapport détaillant ces nouvelles mesures de contrôle et de suivi passera au Collège.

Il est vrai, il y a eu des erreurs et des errements par le passé dans le suivi de cette matière. Nous ne sommes néanmoins pas d'accord avec l'entièreté des conclusions de la communauté française.

**Monsieur Mouhssin :** Depuis le 12 février 2016 je demande ces documents. On m'a certes donné une série de documents, mais pas les rapports dont je fais mention et qui sont prévus dans le décret. Vous me dites qu'ils ont été préparés, je vous serai gré de me les transmettre.

Vous reconnaissez un certain nombre d'erreurs dans le suivi. Vous dites que cela concerne surtout le début, époque où Monsieur Medhoune était échevin.

Quant au recours au Conseil d'Etat, vous n'y abordez que deux sujets. Il s'agit surtout de questions juridiques, cela ne concerne pas le fond. Vous affirmez que la communauté française s'est trompée d'article en vous accusant de ne pas avoir utilisé les fonds car ils

font référence à l'article concernant les écoles primaires et non secondaires. Ce sont des artifices juridiques mais sur le fond, cet argent n'a pas été utilisé. Il faut que ce soit très clair, la communauté française pointe du doigt que, non seulement vous avez utilisé de l'argent destiné aux enfants les plus pauvres — pour leur payer des voyages par exemple — mais après, vous leur avez demandé de payer ces voyages.

**Monsieur l'échevin :** Au sujet du voyage, il s'agit de classes vertes qui ont été organisées au sein du lycée Guy Cudell avec les primo-arrivants. Le coût de l'entièreté du voyage était trop important et 50% ont été payés par les moyens de l'encadrement différencié.

## **25. Saisie par un huissier des tableaux, mobilier et divers bibelots; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.**

**Monsieur Mouhssin :** Le 26 mai dernier, un huissier de justice s'est rendu à la maison communale de Saint-Josse pour saisir des œuvres d'art et du mobilier pour un montant total de plus de 110.000€.

Une notification d'un jugement avait été signifiée à la commune en avril, mais aucune suite n'avait été donnée par la commune.

Sur le site de la chambre des huissiers de justice, il est conseillé : "Si vous avez comparu personnellement à une audience ou vous y êtes fait représenter, vous avez déjà reçu du greffe du tribunal une copie libre du jugement qui a été rendu. Si vous avez été condamné à rembourser une dette, prenez contact spontanément avec l'huissier pour commencer vos versements. Cela vous évitera de supporter les frais de cette signification et/ou de ce commandement de payer."

Je souhaiterais vous demander à combien se montent les frais d'huissiers ?

Une saisie de bien communaux, c'est-elle déjà produite dans le passé ?

Je souhaiterais également, à huis-clos, avoir un débat sur le volet cassation.

**Monsieur le Président :** En préambule, sachez qu'il est habituel de faire signifier son jugement par un huissier car ce n'est qu'à partir de ce moment que le délai pour faire un recours commence à courir.

En ce qui concerne les frais d'huissiers, ceux-ci comportent les éléments suivants pour un montant total de 790,33 euros :

- expédition du jugement
- signification - commandement du jugement
- décompte - sommation
- mainlevée
- exploit itératif-commandement
- droit de perception final

En ce qui concerne le pourvoi en cassation, oui la commune compte se pourvoir en cassation. Le Collège a pris cette décision le 31 mai en urgence.

Il était urgent pour le Collège d'introduire un pourvoi en cassation en cette affaire puisque le délai imparti pour ce faire était de 3 mois à dater de la signification de l'arrêt



de la Cour du travail, soit le 13 avril.

Cette décision du Collège vous est d'ailleurs soumise à ce Conseil pour ratification, à huis-clos.

Enfin, à votre question de savoir si des biens communaux avaient déjà été saisis, si certes des huissiers ont déjà répertorié des objets pouvant être vendus, jamais cette procédure n'a été, en 35 ans, jusqu'à son terme à savoir la saisie physique et la vente du bien.

**Monsieur Mouhssin :** Monsieur le bourgmestre, vous laissez entendre qu'il ne s'agit pas d'une saisie, je vais dès lors lire un passage du courrier de l'huissier.

"Déclarant la partie saisie qui, à défaut de paiement des sommes dues, des meubles, effets, mobiliers et marchandises saisies seront vendues judiciairement à la salle de vente des huissiers de justice à Anderlecht rue de la petite Île 9, le jeudi 30 juin 2016"

Il s'agissait bien d'une saisie. Lorsque vous nous dites attendre afin de pouvoir faire appel, je tiens à rappeler qu'il s'agissait de l'appel.

## **26. Règles de déontologie pour les mandataires; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**Monsieur Mouhssin :** La commune de Charleroi s'est dotée d'un règlement de déontologie suite aux scandales qui ont secoué cette ville.

L'article 25 de ce règlement prévoit que : « En règle générale, les mandataires n'acceptent, ne donnent et ne sollicitent aucun cadeau, avantage, faveur ou invitation de partenaires ou partenaires potentiels. Sont ainsi interdits l'acceptation et la sollicitation de tout cadeau, marque de sympathie ou autre avantage qui risque d'avoir une influence réelle ou apparente sur l'objectivité et l'impartialité du mandataire dans l'exercice de son (ses) mandat(s) ou de le placer dans une situation d'obligé envers le ou les donateurs. Occasionnellement, l'acceptation d'un cadeau, d'une marque de sympathie ou d'un autre bénéfice n'est admissible que si :

- a) sa valeur est minime et
- b) l'offre se produit lors d'une activité ou d'un évènement lié à l'exercice des fonctions officielles du mandataire visé et si cette acceptation ou donation ne compromet ou ne donne pas l'impression de compromettre l'intégrité du mandataire concerné. »

Et l'article 29 « Ils (les mandataires) s'abstiennent d'intervenir de manière partisane en faveur d'un intérêt particulier dans les dossiers individuels introduits à l'administration, à la police ou tous autres organismes tels intercommunales, sociétés d'habitations sociales, CPAS, ... Ils traitent les dossiers dont ils ont la responsabilité avec diligence, efficacité, discrétion et objectivité en dehors de tout favoritisme. Dès lors, les mandataires orientent au besoin les personnes vers les services compétents et ne donnent pas non plus l'impression que leur intervention est à la base de l'évolution favorable d'un dossier. »

Existe-t-il un règlement de déontologie pour les mandataires à Saint-Josse ?

Dans le cas contraire, ne faudrait-il pas envisager d'en créer un ?

**Monsieur Balsat :** Dans le cadre de l'avenir du quartier Madou et de l'implication de

l'actuel contrat de quartier, j'ai pu consulter des dossiers urbanistiques d'un des principaux propriétaires de notre commune. Il apparaît qu'après la délivrance des nombreux permis d'urbanismes à ce multi propriétaire, aucun contrôle ni visite n'ont été effectués afin de vérifier la bonne fin et qu'aucun PV de constat n'a été dressé....

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi aucun suivi urbanistique n'a été effectué auprès de ce propriétaire afin de garantir le respect des conditions imposées par les différents permis accordés ?

**Monsieur le Président :** J'ai arrêté le dossier concernant ce propriétaire rue de la Ferme lorsque je suis devenu bourgmestre.

**Madame Genot :** C'est faux, quand est ce que l'achat de la rue de la Ferme a été annulé ? Lorsque le groupe ECOLO a porté plainte à la tutelle. Vous aviez voté l'achat trois fois le prix et grâce à la plainte que nous avons déposée, l'achat n'a pas été réalisé.

**Monsieur le Président :** À trois reprises, la tutelle a refusé ce dossier. La première chose que nous avons faite a été de l'annuler. Je ne vais pas revenir sur le bureau d'études qui voulait faire un plan particulier d'aménagement du sol et qui allait enrichir les propriétaires de la chaussée de Louvain.

À aucun moment, le Collège n'a donné de consignes afin que des contrôles ne soient pas réalisés. En 2009, quelqu'un a été engagé afin de réaliser des contrôles. Sur cet aspect des choses, vous aurez une réponse circonstanciée avec le nombre de contrôles réalisés.

J'ai été échevin de l'urbanisme pendant les premières années de la législature. À aucun moment je n'ai demandé le contrôle d'un bâtiment. J'ai toujours fait confiance à l'administration. C'est son rôle. Par rapport à la délivrance des permis, nous les octroyons avec les Régions, des fonctionnaires sont appelés à remettre un avis et ils font cela de manière indépendante. Il y a une concertation au niveau de la commune, ce n'est pas le fait du chef.

Concernant la question de Monsieur Mouhssin au sujet des règles de déontologie, j'y suis favorable et propose la tenue d'une commission réunie afin d'y travailler. J'ajouterai quelques éléments, il faut savoir que cette matière est régie par les articles 16 et suivants de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

On peut y lire que sont concernés les personnes physiques qui sont membres d'une commune notamment.

L'article 16 bis précise que les personnes physiques peuvent faire des dons à des mandataires politiques. Le second paragraphe ajoute que les mandataires politiques peuvent chacun recevoir annuellement, à titre de dons d'une même personne physique, une somme ne dépassant pas 500 euros, ou sa contre-valeur.

L'article 16 ter balise cela puisqu'au terme de chaque année, les mandataires politiques établissent le relevé de tous les dons de 125 € et plus qui leur ont été attribués, sous quelque forme que ce soit, durant l'année écoulée.

Le paragraphe 3 de cet article précise que la Commission de contrôle veille au respect des obligations indiquées *supra*.

Cette loi est venue baliser les dérives rencontrées lors des affaires Agusta, Dassault et Inusop.

L'idée d'introduire un tel code au niveau du Conseil communal à l'instar de ce qui a été fait à la ville de Charleroi est possible. Ici, il s'agit d'un engagement moral, une sanction n'étant pas possible, je voulais le signaler. Je suis d'accord avec la proposition formulée par le Conseiller communal.

**Monsieur Mouhssin :** Je me permets de rebondir sur la question du PPAS. Vous avez dit que votre majorité a défait ce PPAS, la majorité qui l'a votée lors de la législature précédente est quasiment identique et vous en faisiez partie.

Je vais maintenant exposer le lien entre mon interpellation et celle de mon collègue, Monsieur Balsat. Lorsque j'ai demandé si personne n'avait reçu d'avantages, j'avais à l'esprit —mais peut-être les éléments dont je dispose sont faux— un échevin, plus particulièrement l'échevin de l'urbanisme, Monsieur Azzouzi, qui a été architecte pendant des années d'une personne dont je tairai le nom en séance publique.

Une série de permis —qui aujourd'hui sont contrôlés— et qui se trouvent dans cette zone de la chaussée de Louvain, ont été l'œuvre de Monsieur Azzouzi. Il y a par exemple un lieu rue de Liedekerke qui vend des vêtements et qui est une réelle horreur urbanistique, je vous invite à le visiter. Il s'agit là de la destruction d'un îlot intérieur de manière immonde architecturalement et qui est l'œuvre de Monsieur Azzouzi.

**Monsieur le Président :** Etait-il échevin à l'époque ?

**Monsieur Mouhssin :** Non mais le problème est que d'un côté un architecte introduit des permis auprès de la commune. Et de l'autre, quelques années plus tard, un échevin de l'urbanisme qui doit procéder à des contrôles. Je souhaiterais savoir comment cela se gère, surtout lorsque il n'y a pas eut de contrôle. Nous pourrions imaginer que si il n'y en a pas eu, l'échevin craint de contrôler ce que l'architecte a réalisé. Ceci n'est qu'un élément mais lorsque l'on sait que cet échevin avait des ristournes importantes, de plus de 30%, auprès de ces magasins, il s'agit d'un élément supplémentaire, qui mène à un faisceau de présomptions. Seul vous, Monsieur le Bourgmestre, en menant une enquête interne, pourrez vérifier si effectivement, ces éléments sont acceptables d'un point de vue déontologique.

Sur la question du volet urbanisme, une plainte a été envoyée au BDU. Le conflit d'intérêts me semble évident. Si l'inspection devait constater des irrégularités dans le cadre de ces différents bâtiments où il n'y a pas eu d'inspection et qu'à l'époque, Monsieur Azzouzi était en charge de l'urbanisme, moi je m'interroge.

**Monsieur Balsat :** Je réitère mes questions : le nombre exact de bâtiments dont dispose ce propriétaire, le nombre de contrôles ayant été réalisés et je souhaite obtenir leurs PV.

**Monsieur le Président :** Concernant vos questions, comme je l'ai dit, nous y apporterons une réponse circonstanciée. Je n'ai pas, à titre personnel, à aucun moment fait de l'ingérence par rapport à l'administration qui est libre d'effectuer son travail de contrôle. Une personne a été engagée à cette fin et ce travail se fait.

*Mme Bulduk quitte la séance.*

*Les points 28 et 29 sont traités préalablement au point 27.*

**28. Une ancienne enseigne de la chaussée de Louvain réclame 16 millions à la commune et la région; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**Monsieur Mouhssin :** Le 12 mai dernier, une chaîne de magasins de vêtements de marque à prix réduits a décidé d'introduire une plainte à l'encontre de la commune de Saint-Josse, de la Région bruxelloise et de Vivaqua, devant la 1ère chambre du tribunal civil de Bruxelles.

Nous disposons du chiffre d'affaire de cette enseigne pour les années 2013, 2014 et 2015. Il apparaît clairement à la lecture de ces chiffres que l'argument selon lequel les travaux de la chaussée de Louvain sont responsables de la diminution du chiffre d'affaire est faux. Je mettrai ce tableau, que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres, à votre disposition. On peut y observer que les magasins de la chaussée de Louvain ne sont pas ceux présentant les pertes les plus importantes.

Nous proposons dès lors, sur base de ce document, de poursuivre cette personne pour procédure téméraire et vexatoire. A condition, bien entendu, de vérifier la véracité du document qui m'a l'air plausible. J'espère que nous serons soutenus par l'ensemble du Conseil afin de défendre l'honneur de notre commune.

**Monsieur Balsat :** On a l'impression que le gérant de cette entreprise s'en va et que la commune l'aurait dépouillé. Je regrette cette réaction, non seulement, il va laisser une balafre commerciale mais il laisse sur le trottoir de nombreux travailleurs qui n'ont toujours pas été indemnisés. J'ai le sentiment que ce départ était programmé de longue date. L'enseigne a été vidée de sa substance immobilière.

**Monsieur Medhoun :** Les interpellations que j'ai entendues donnent l'impression que la commune de Saint-Josse créerait un environnement hostile au commerce. Cela, dans une commune où les noyaux commerciaux sont extrêmement importants c'est assez grave. J'ai plutôt l'impression que depuis de nombreuses années, complémentaires aux dispositions fiscales ou autres prises à tous les niveaux de pouvoir, la commune de Saint-Josse a une pratique très originale pour encourager le dynamisme de ses commerces. Cela va de la formation, je me souviens de formations données à de petits commerçants en matière comptable, initiées, je pense, par Monsieur Jassin.

Je vois les efforts des équipes du Collège pour faire en sorte que l'immobilier de ces commerces puisse avoir des devantures subventionnées. Je vois les efforts en termes d'accompagnement. Mon impression est que nous avons là une commune dans laquelle, à la fois en termes de formation, d'accompagnement et de soutien aux commerces, il y a énormément d'efforts.

Je pense que le bourgmestre s'est investi afin que de nombreux opérateurs qui se soucient de près à l'insertion professionnelle se retrouvent ici : l'EPFC, Bruxelles Formation et Actiris.

Dans ce contexte, le contexte de la crise, le contexte de la révolution numérique, que les pilotes de l'entreprise privée n'aient pas anticipé les nouvelles habitudes de

consommation telle que la consommation en ligne, que ces choix stratégiques soient aujourd'hui sanctionnés et que plutôt que d'en tirer les conséquences, et surtout, de les anticiper, on vienne *a posteriori* dire que ce serait la commune qui serait responsable de la mauvaise santé financière, je crois effectivement que c'est assez gros.

Ce que j'entends dans les échanges que je tiens avec des membres du Collège, c'est qu'il y a une préoccupation réelle de la situation car il s'agit d'une entreprise moteur.

Je pense aussi qu'il y a tout de même dans l'équipe du Collège une gestion humaine de la vie commune dans les limites de ce qu'elle peut faire. Jusqu'à preuve du contraire, la commune n'est pas actionnaire du capital de l'entreprise en question.

**Monsieur le Président :** Je serai très prudent car nous sommes dans une procédure pendante devant le tribunal de première instance de Bruxelles.

Après que la citation en trouble de voisinage ait été notifiée à la commune le 03 mai 2016, celle-ci a désigné en date du 11 mai 2016 un avocat pour assurer sa défense.

Nous étudierons dans ce cadre tout ce qui a été dit, notamment par Monsieur Mouhssin.

Le premier délai de la commune pour rendre ses conclusions a été fixé au 31 octobre 2016. Actuellement, les services juridiques communaux travaillent de concert avec notre avocat afin de constituer un dossier solide et disposant déjà d'éléments sérieux allant dans le sens de notre défense. Nous regrettons tous l'issue défavorable pour l'entreprise en question dont l'histoire est liée à la commune de Saint-Josse. Surtout pour ses employés dont certains y travaillaient depuis de longues années. Je voudrais dire à cet égard que je suis prêt, au nom de la commune, à recevoir les travailleurs en entretien et nous nous tenons à leur disposition pour appuyer une éventuelle demande de remplacement ou de requalification auprès d'Actiris.

Nous attirons l'attention sur le fait que la commune ne peut être tenue pour responsable des choix de gestion d'une entreprise. Saint-Josse prend par ailleurs de nombreuses mesures en faveur de ses commerçants.

Voici les informations que je peux, à ce stade, vous communiquer.

*Monsieur Kir quitte la séance.*

## **29. Un commerçant agressé et forcé de fermer son commerce; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal. (Complémentaire)**

**Monsieur Mouhssin :** Le 17 juin 2016, vers 22h00, trois policiers ont effectué un contrôle dans une librairie de la commune. L'un des agents a agressé verbalement le libraire et a imposé de fermer le commerce immédiatement sans aucune explication. Elle a affirmé qu'il ne pouvait pas ouvrir après 21h00.

Jusqu'au 11 juillet, bien que ce dernier ait pris contact avec la commune, il n'a bénéficié d'aucun soutien.

Sur le site du SPF Economie, il est stipulé que « tous les commerçants sont soumis au jour de repos hebdomadaire. Mais également, que les commerçants sont également soumis à des heures de fermeture. » Mais « Ces interdictions ne s'appliquent pas

d'avantage aux unités d'établissement dont l'activité principale constitue la vente d'un des groupes de produits suivants : journaux, magazines, produits de tabac et articles fumeurs, cartes téléphoniques et produits de la Loterie nationale ».

Alors que plusieurs membres du Collège étaient au courant de l'incident, personne n'a informé le malheureux commerçant de ses droits.

Ce cas illustre les carences du Collège à orienter auprès des services compétents les citoyens.

Je souhaiterais savoir comment sont gérés, par la commune, les cas d'agression policière ou d'abus d'autorité d'un fonctionnaire de police ?

**Monsieur l'échevin des classes moyennes :** Sachez que pour le cas dont vous parlez, la commune a demandé au chef de corps de diligenter une enquête et que nous sommes en attente du rapport.

Concernant plus particulièrement la législation applicable, le service compétent est, vous le dites vous-même, le SPF Economie et il n'appartient pas aux membres du Collège d'interférer dans des compétences qui ne sont pas les siennes.

En effet, le commerce de détail est soumis à une législation fédérale qui impose des heures de fermeture et un jour de repos hebdomadaire.

Ce principe général est toutefois assorti de dérogations par rapport au type de commerce.

Certains secteurs ne sont pas soumis à cette législation :

- les ventes au domicile du consommateur autre que l'acheteur, les ventes à domicile effectuées à l'invitation du consommateur ;
- les ventes et prestations de services dans les gares de transport public (trains, métro...) ;
- les ventes et prestations de services dans les zones portuaires et les aéroports internationaux ;
- les prestations de services à effectuer en cas de nécessité ;
- les ventes dans les stations d'essence.

Ces interdictions ne s'appliquent pas davantage aux unités d'établissement dont l'activité principale constitue la vente d'un des groupes de produits suivants :

- journaux, magazines, produits de tabac et articles fumeurs, cartes téléphoniques et produits de la Loterie nationale ;
- supports d'œuvres audiovisuelles et jeux vidéo, ainsi que leur location ;
- carburant et huile pour véhicules automobiles ;
- crème glacée en portions individuelles ;
- denrées alimentaires préparées dans l'unité d'établissement et qui n'y sont pas consommées.

La définition d'une activité principale est lorsque la vente du groupe de produits constituant l'activité représente au moins 50 % du chiffre d'affaires annuel.

Dès lors, il ne suffit pas de vendre l'un ou l'autre de ces produits mais il faut tenir compte du chiffre d'affaires annuel afin de voir si la dérogation s'applique à un commerçant.

Chaque année, afin d'éviter ce type d'incident, mon service distribue à ma demande aux commerçants un rappel de leurs obligations en matière d'heures de fermeture obligatoires dans les commerces de détail.

Contrairement donc à ce que vous affirmez, la commune a transmis à tous les commerçants un rappel de leurs obligations.

Si une contestation devait apparaître entre un commerçant et la police ou le SPF Economie, il appartient au commerçant de saisir les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire afin qu'ils rendent une décision contre la mesure prise de fermeture de son commerce.

**Monsieur Mouhssin :** Est-ce qu'effectivement, au mois de juin, un commerçant s'est adressé à vous afin de vous faire part avoir été victime d'une agression policière et forcé de fermer son commerce ? Il m'a dit l'avoir fait auprès de l'échevin en charge des classes moyennes et n'avoir obtenu aucun soutien. Pourriez-vous me confirmer cela ? On me dit qu'une enquête de police est menée. Quand a-t-elle été diligentée ?

**Madame Bulduk :** Quand ces avis sont-ils remis aux commerçants ?

**Monsieur l'échevin :** Chaque fin d'année, nous préparons les dérogations pour l'année à venir. Nous joignons aux dérogations un rappel des obligations aux commerçants. Le dernier envoi date du mois de février 2015. Ces documents ne sont pas envoyés par la poste mais déposés chez les commerçants par nos stewards.

**Monsieur Mouhssin :** La matière est complexe, nous observons que même une policière peut se tromper. Peut-être les stewards ne sont-ils pas les personnes les plus à même d'expliquer cette matière.

**Monsieur Balsat :** Nous sommes dans un contexte économique difficile, nos commerçants ont souffert des événements douloureux étant survenus récemment en Belgique.

Je vous demande ce jour de permettre aux commerçants situés aux alentours de l'axe Botanique —que nous espérons devenir une zone touristique— d'obtenir davantage de dérogations.

Je vous ai envoyé un mail à ce sujet le 26 juillet et vous m'avez répondu quelques jours plus tard, « Monsieur Balsat, j'investigue ».

**Monsieur le Président :** Je saisis l'occasion afin de relater que nous avons recensé un incident pendant la braderie qui s'est déroulée chaussée de Haecht avec un inspecteur de police. Nous avons recensé un autre problème place Houwaert avec un commerçant. J'ai rencontré personnellement l'état major qui s'occupe de cette matière et nous attendons actuellement un rapport. Dès que le Collège de police sera en possession du rapport, nous pourrons poursuivre. Lorsque j'entends ici que rien n'a été fait, je ne suis pas d'accord. Une demande a été faite, le dossier avance, nous attendons.

Je vous rejoins, Monsieur Balsat, quant à l'approche humaine que nous devons avoir avec tous les habitants et les commerçants, quels qu'ils soient. Même lorsque quelqu'un n'est pas en ordre au niveau d'un dossier, il y a une manière d'expliquer les choses. Lorsque l'on est inspecteur de police, on a de l'autorité, il faut aussi savoir faire preuve de psychologie et expliquer. Nous essayons de faire passer ce message, ce n'est pas

toujours simple.

**Monsieur Mouhssin :** Je vous ai demandé Monsieur le bourgmestre :

- à quel moment avez-vous été informé de l'incident qui s'est déroulé place Houwaert ?
- quelles sont les mesures concrètes que vous avez prises et à quel moment ?

**Monsieur le Président :** Nous avons identifié des problèmes, j'ai rencontré le commerçant qui m'a interpellé personnellement. Il s'agit d'un élément qui s'est ajouté à une situation que nous avons déjà identifiée. Des éléments sont nécessaires, tout cela a fait l'objet au niveau de l'état major d'un premier travail, j'attends le rapport.

Je propose d'organiser une commission réunie avec la police où vous aurez l'occasion de poser toutes les questions que vous souhaitez.

*Monsieur Azzouzi quitte la séance.*

## **27. AÏD EL KEBIR 2016; interpellation introduite par M. A. MOUHSSIN, Conseiller communal.(Complémentaire)**

**Monsieur Mouhssin :** Au mois de mai dernier, je vous avais interpellé sur le sujet, vous nous aviez transmis deux informations :

Premièrement, concernant les conclusions du groupe de travail : « elles vont dans le même sens. Il y a une volonté dans le chef de la commune de s'équiper d'un abattoir fixe sur le territoire pour la population de confession musulmane. »

Deuxièmement que pour l'année 2016 « la commune projetait d'avoir un abattoir temporaire sur son territoire. Plusieurs lieux ont été investigués et un de ceux-ci a été choisi.

Il s'avère que le Gouvernement régional bruxellois, dans le cadre de son budget 2016, travaillait déjà avec 4 communes et ce, avec une solution modulaire. Il y a un problème dans l'une de ces 4 communes afin de trouver un lieu qui s'y prête. »

Et que vous continuiez « d'ici là —en espérant parvenir à nos fins le plus vite possible— à chercher un bâtiment qui nous permette de définir une solution définitive au travers d'un abattoir fixe. »

Aujourd'hui sur son site « La commune de Saint-Josse souhaite une bonne fête du Sacrifice à tous ses citoyens de confession musulmane ! »

Le texte explique que vous avez « reçu ce matin la Plateforme des mosquées tennodoises afin de leur présenter le projet de la Région bruxelloise et leur demander de le relayer auprès de leurs membres. »

« Pour vous inscrire, rendez-vous à l'une des deux adresses suivantes :

- Administration communale de la Ville de Bruxelles, Boulevard Anspach 6 – 1000 Bruxelles (1er étage, service Casier Judiciaire/Circulation)
- Bureau de Liaison de Laeken, Boulevard E. Bockstael 246 - 1020 Bruxelles

Les horaires d'inscription sont les suivants :

17 août : 8h30-15h (de préférence)

18 août: 8h30-18h

19 août : 8h30-15h »



Est-il sérieux de demander aux citoyens de s'inscrire pendant les vacances pour la fête du sacrifice ?

Estimez-vous que le système mis en place répond aux attentes des citoyens musulmans qui participeront à cette fête ?

Avez-vous identifié un bâtiment qui abritera un abattoir fixe à Saint-Josse ?

**Monsieur le Président :** En ce qui concerne votre première question, je vous avoue qu'à Saint-Josse nous aurions souhaité procéder nous-même aux inscriptions des citoyens au sein de la commune ainsi qu'à l'abattage mais cela n'a malheureusement pas été possible puisqu'un dispositif a été proposé par la Région. Dispositif ne permettant pas d'avoir un cycle d'abattage agréé au niveau des communes. Celui-ci prévoit, dans le cahier des charges, la nécessité de sites modulaires. Par ailleurs, nous avons entrepris des démarches, mon collègue, Monsieur Jabour est allé trouver la ville de Bruxelles. Celle-ci n'a pas souhaité que les inscriptions soient réalisées dans les deux autres communes : Evere et Saint-Josse.

Le rituel se déroulera pendant trois jours autour du 12 septembre et vu la proximité de la date, la société qui a été désignée par la Région a souhaité que les inscriptions puissent se faire le plus vite possible, ceci explique ces dates des 18, 19 et 20 août. Ce moment particulier a été choisi par les seules autorités de la Ville de Bruxelles.

La commune n'a pas eu d'autre choix que de se conformer aux directives régionales.

A votre deuxième question, de savoir si les attentes de la communauté seront rencontrées. J'ai eu l'occasion de rencontrer les uns et les autres, étonnamment, les dirigeants marquent un accord de principe par rapport à ce *modus vivendi*. Je peux vous dire que la Région a organisé la Fête du Sacrifice en collaboration avec la Ville de Bruxelles, les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et Schaerbeek ainsi que l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB), la plateforme des musulmans de Belgique (PMB) et l'Union des Mosquées de Bruxelles afin de permettre aux Bruxellois de confession musulmane de vivre leur foi, et ce dans le respect de la législation belge et européenne en matière de bien-être animal.

Dans cet abattoir agréé, l'abattage sans étourdissement préalable sera autorisé. Pour garantir au maximum le respect du bien-être animal, les abattages, pratiqués par des professionnels, se dérouleront "dans des conditions sanitaires optimales".

Concernant votre troisième question, j'ai évidemment lu avec attention dans la presse l'avis remis par le Conseil d'état qui relance le débat sur la question. Au niveau tennoodois, le groupe de travail poursuit ses investigations afin de —si un accord dans ce sens s'avère possible avec la Région afin d'obtenir un abattoir fixe agréé sur le territoire communal— trouver un lieu propice à l'accueillir. Nous attendons le déroulement de la fête cette année afin de récolter le ressenti sur la manière d'opérer (modulaire) choisie par la Région.

**Monsieur Mouhssin :** Lorsque vous vous êtes rendus à Genk, en décembre 2015, j'ai salué l'initiative. Je vous ai demandé si vous aviez pris contact avec la Région afin de savoir si un tel projet serait possible. Je vous ai exposé le fait que de notre point de vue, sur base de l'analyse que nous avons effectuée, cela l'était. Dans la mesure où la directive européenne de 2009 fixait deux conditions :

1. Un système mécanique d'immobilisation de l'animal
2. Une formation des sacrificateurs

Deux conditions tout à fait possibles que l'avis du Conseil d'état ne fait que confirmer.

Lorsque vous revenez de Genk, vous dites à la population tennodoise : "Nous allons nous inspirer du projet de Genk et nous allons mettre ce système en place à Saint-Josse".

Ce jour, vous n'avez rien demandé à la Région, le Conseil d'état confirme la possibilité de la démarche et vous me dites attendre. Il n'y a pas lieu d'attendre. Lors de ma dernière interpellation, vous m'avez déclaré identifier des endroits. Quels sont les emplacements que vous avez identifiés ?

Que la Région fasse ce qu'elle souhaite et que la commune de Saint-Josse soit à la pointe. Comme elle l'était à l'époque de Guy Cudell qui lançait des projets novateurs qui étaient suivis par les autres communes. Ce que je souhaite —et j'apporterai un texte le mois prochain— c'est de mettre sur pied un projet à Saint-Josse. Et si la Région ne souhaite pas financer, je suis convaincu que vous trouverez d'autres moyens.

**Monsieur le Président :** La Région est l'autorité de tutelle, nous ne pouvons pas réaliser un projet sans avoir son soutien.

La Région, avec le permis d'environnement qu'elle détient, décide. La seule région en Belgique qui n'ait pas interdit le sacrifice est la Région de Bruxelles Capitale. Elle essaie et est arrivée à un accord au sein du gouvernement et cet accord ne nous convient pas car nous étions dans l'idée d'avoir un site d'abatage fixe à l'instar de Genk. Lorsque la Région prend une directive, nous ne pouvons faire autrement. Le permis d'environnement est une obligation légale. L'arrêt du Conseil d'état survenu au mois de juillet offre une opportunité de discussion. Si à l'issue, une voie est encore possible, nous sommes prêts à nous y engager.

Un million d'euros a été porté au budget extraordinaire pour l'achat d'un lieu. Plusieurs biens ont été visités.

Lorsque Molenbeek n'a pas pu proposer une offre à la Région, nous sommes allés la voir afin de proposer le tunnel en bas de la rue de la Prairie avec des espaces étendus, des visites ont été réalisées et il s'est avéré qu'il y avait trop d'investissements pour une première année. Le garage communal a également été proposé, l'avis fut également négatif. Nous avons essayé de trouver des solutions, il s'agit d'un dossier difficile, l'examen a été réalisé, l'étude a été faite.

**Monsieur Mouhssin :** Pourriez-vous me communiquer l'étude ?

**Monsieur le Président :** Nous vous apporterons des réponses, les services ont étudié les possibilités.

*Messieurs Kir, Azzouzi et Mme Bulduk entrent en séance.*

### **30. Les mesures d'aide pour les commerçants de Saint-Josse-ten-Noode; interpellation introduite par Mme D. ILUNGA, Conseillère communale. (Complémentaire)**

**Madame Ilunga Kabulu :** Les indépendants dans le commerce de proximité et l'horeca en Région bruxelloise sont officiellement reconnus comme secteur en crise par le

gouvernement fédéral et bénéficient à ce titre d'une certaine souplesse en matière de paiement de leurs cotisations sociales. Je souhaiterais savoir ce que la commune de Saint-Josse a mis en place comme dispositif pour aider nos commerces qui souffrent actuellement de la crise.

Mes questions sont les suivantes :

- la commune a-t-elle développé des projets pour les soutenir ?
- qu'est-ce qui est fait en particulier pour le quartier Nord ?
- quelles mesures sont prises pour aider le secteur horeca ?

**Monsieur l'échevin :** En ce qui concerne votre première question, la commune a toujours soutenu les commerçants notamment par le biais des primes et du guichet primes qui a été ouvert dans le but d'aider administrativement et de soutenir financièrement nos commerçants ainsi que les propriétaires.

La commune a en effet prévu un système de primes très avantageux pour les inciter à moderniser leurs devantures, châssis et façades car dans un secteur aussi concurrentiel que le commerce de proximité, négliger l'aspect esthétique des vitrines n'attirera pas le chaland mais au contraire fera fuir la clientèle.

Ainsi dans les différents quartiers de la commune : place Saint-Josse et environs, Méridien-Haecht, quartier Nord et rue de Brabant, plus de 13 devantures commerciales ont été modernisées grâce aux primes communales mises en place ainsi que pour une partie d'entre-elles grâce au contrat de quartier axe Louvain. Il s'agit d'une bouffée d'oxygène pour ces commerçants qui ont ainsi la possibilité de revaloriser leur commerce et d'attirer ainsi de nouveaux clients.

À côté de ces primes, des braderies sont également organisées dans plusieurs quartiers de la commune. Ainsi une deuxième édition de la braderie Méridien-Haecht se déroulera en partenariat avec la commune de Schaerbeek le 17 septembre.

En ce qui concerne votre deuxième question à propos des mesures dans le quartier Nord, la commune a décidé d'organiser sa première braderie-brocante afin de recréer du lien social et d'aider les commerçants des environs à sortir la tête de l'eau.

Cette braderie sera organisée le 24 septembre de 9h à 20h et se déroulera dans les rues suivantes : place Saint Lazare, passage Charles Rogier, rue de la Prairie et environs. Les habitants du quartier pourront également faire un vide grenier en participant à cette braderie-brocante. Les rues concernées seront bloquées à toute circulation automobile et les vitrines des carrées des rues concernées seront fermées.

En ce qui concerne votre troisième question sur l'horeca, la commune a autorisé le placement de terrasses sur les emplacements des voitures durant la période estivale afin de profiter du bon temps à nos commerçants.

**31. Muurschildering Bossuetplein ge vandaliseerd moet in ere hersteld worden - Oproep voor nieuwe muurschilderingen in onze gemeente / La fresque place Bossuet vandalisée doit être restaurée - Appel pour de nouvelles fresques dans notre commune ; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)**

**Meneer Roekens :** Zoals de blog 1210 SJTN vorige maand reeds wereldkundig maakte is de muurschildering die sinds 1988 het Bossuetplein opluistert a geruime tijd ge vandaliseerd en zijn alle gezichten van het fresco met verf onherkenbaar gemaakt. Dit geeft aan het kunstwerk een heel luguber karakter en geeft een negatief beeld van de wijk.

Het werk werd in het verleden al besmeurd maar werd toentertijd door het gemeentebestuur opgeknapt. Vele buurtbewoners die eind jaren '80 met hun eigen geld de verf en het materiaal van lokaal kunstenaar Jerome Dayez bekostigden hebben een emotionele band met het kunstwerk.

Ik wil daarom het gemeentebestuur vragen om de muurschildering in samenspraak met de kunstenaar in ere te herstellen.

Ik maak ook van de gelegenheid gebruik om te pleiten voor meer muurschilderingen in de gemeente. Bepaalde plekken in onze gemeente lenen zich voor nieuwe openbare kunstwerken.

Denken we maar aan de gevels van het zwembad in het Sint-Franciscuspark of de erg onfrisse tunnelwanden onder de spoorweg in Noordwijk (Noordplein en Ginestraat). In samenwerking met buurtbewoners kunnen er zelfs via Leefmilieu Brussel budgetten worden verkregen om buurten aangenamer te maken met bijvoorbeeld muurschilderingen. Vele grafittikunstenaars zijn ook op zoek naar plekken om zich uit te drukken. De MIVB heeft al aangetoond dat samenwerking met graffitikunstenaars erg mooie resultaten kan opleveren zoals aan halte de Wand in Laken. Dit kan ook in onze gemeente !

Vragen:

- Zal de gemeente een inspanning leveren om het muurschildering aan het Bossuetplein in ere te herstellen?

- Is de gemeente het idee genegen om bepaalde gevels en muren beschikbaar te stellen voor nieuwe muurschilderingen? Ik denk in het bijzonder aan de tunnelwanden in de Noordwijk en andere nog te identificeren plekken waar bijvoorbeeld graffitikunstenaars in samenspraak met de gemeente aan de slag kunnen gaan.

**Monsieur Jassin :** La fresque a déjà un certain nombre d'années et elle a effectivement été taguée, notamment au niveau des visages. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'artiste qui s'est proposé pour rénover la fresque à titre gracieux à condition que le matériel nécessaire à la réparation de la fresque (peinture etc.) soit mis à sa disposition. Je suis d'accord sur le principe mais nous avons l'obligation de réaliser un marché public afin de procéder à l'acquisition de ce matériel. Ceci sera fait en fin d'année.

**Monsieur Roekens :** Je reste un peu sur ma faim quant à la création de nouvelles fresques. Je pense notamment au quartier Nord où il n'y en a pas. Le tunnel sous le chemin de fer pourrait s'y prêter. Il est sinistre et beaucoup de gens n'osent pas y passer. Il me semble qu'avec un budget peu important, nous pourrions redynamiser cet espace.

*M. Mohammad quitte la séance.*

**32. De onaanvaardbare toestand van de gemeentelijke speelpleinen sint-Franciscus en P'tit Boule / L'état inacceptable des plaines de jeux communales Saint-François et P'tit Boule; interpellatie ingediend door Dhr. Fr. ROEKENS, Gemeenteraadslid. (Aanvullend)**

**Monsieur Roekens :** De toestand van de gemeentelijke speelpleinen p'tit boule (Delhayesquare) en Sint-Franciscus (tussen Groenstraat en Poststraat) is dermate slecht dat er ernstige veiligheidsrisico's bestaan voor de kinderen die er spelen.

Het koninklijk besluit van 28 maart 2001 betreffende de uitbating van speelterreinen legt aan uitbaters van speelterreinen bepaalde normen en verplichtingen op.

De gemeente geeft echter blijk van een totaal gebrek aan onderhoud van de twee speelterreinen. In bepaalde gevallen leidt dit tot onaanvaardbare veiligheidsrisico's. Er zijn ernstige tekortkomingen qua netheid; ernstige slijtage van de bodemafwerking ; problemen met de oppervlakteafwerking (spijkers, roest, splinters,...); scherpe hoeken; ontbrekende onderdelen; extreme slijtage en problemen qua niveau van los bodembedekkingmateriaal. Tenslotte zijn er ook ernstige problemen met de afsluiting en de hekken rondom de beide speelterreinen. Zeker voor het Sint-Franciscuspark kan dit leiden tot valpartijen met mogelijk zeer ernstige gevolgen.

Het KB bepaalt in artikel 9 dat een risicoanalyse moet plaatsvinden naast een regelmatig nazicht, onderhoud en periodieke controles. Het is zeer de vraag of de gemeente deze bepalingen ernstig heeft genomen en over een gedegen en wettelijk verplicht inspectie- en onderhoudsschema beschikt. Heeft de gemeente ten slotte voldaan aan de meldingsplicht van incidenten zoals voorzien in het KB?

Ik heb daarom aan de bevoegde federale overheidsdienst gevraagd om zoals het KB het voorschrijft de nodige controles uit te voeren en de gepaste maatregelen te nemen om de veiligheid op de gemeentelijke speelterreinen van de gemeente Sint-Joost te garanderen.

Vragen:

- Heeft de gemeente de verplichte risicoanalyse uitgevoerd voor de speelterreinen. Heeft het de eveneens verplichte regelmatige nazicht, onderhoud en periodieke controles uitgevoerd in deze twee parken. Kan het dit staven met het door de wetgeving opgelegde inspectie- en onderhoudsschema.

Heeft de gemeente ten slotte voldaan aan de meldingsplicht van incidenten zoals voorzien in het KB? Hoeveel incidenten hebben er plaatsgevonden de afgelopen jaren?

- Zijn er budgetten voorzien om de twee speelterreinen aan een grondige renovatie te onderwerpen en zo ja hoeveel geld is er voorzien en wanneer zullen de werken plaatsvinden? Hoe zal de gemeente het onderhoud van deze infrastructuur in de toekomst aanpakken?

- Hoe gaat de gemeente de veiligheid garanderen tot de nodige werken zijn uitgevoerd?

- Wanneer zullen de structurele problemen in het Sint-Franciscuspark worden aangepakt die handelen over de nog steeds afgesloten toegang aan de Groenstraat en de scheiding tussen de sportzaal Nelson Mandela en het park ?

NB federale regelgeving speelterreinen: Veiligheid van speelterreinen en speeltoestellen

- Ondernemingen & Zelfstandigen - Home

**Monsieur Balsat :** Cela fait presque 3 années jour pour jour que j'ai interpellé sur le même sujet, notamment sur le parc Saint-François. Deux échevins se sont à l'époque renvoyé la responsabilité, Monsieur le Président, je vous appelle à intervenir. Je ne crains qu'il ne faille envisager de fermer le site ou le pire risque d'arriver.

**Monsieur Jassin, échevin des travaux publics :** Effectivement, ces deux

infrastructures sont en mauvais état, je ne vais pas le nier. Pour le square Félix Delaye, il s'agit d'un dossier assez complexe. Un certain nombre d'aménagements ont été réalisés sans les autorisations nécessaires. Nous ne pouvons dès lors que procéder à de petites réparations. Nous avons prévu de lancer une mission étude afin de repenser la partie haute du square à la fin de cette année.

Concernant le parc Saint-François, même constat. Une partie du travail est engagé par le biais d'une étude sur la salle Mandela où nous allons commencer par le problème d'évacuation d'eau. Il s'agit d'une grosse étude et les montants à prévoir pour les travaux sont importants, nous avons dès lors décidé de les répartir sur plusieurs années.

Pour les constats effectués sur le terrain tels que les clous qui dépassent, les ouvriers communaux vont se rendre sur place afin de parer au plus pressé et sécuriser les lieux. Pour l'égouttage, des sacs doivent permettre d'éviter les écoulements d'eau, l'étude technique est finalisée et nous allons pouvoir avancer en la matière.

Pour le parc, nous allons malheureusement, vu la vétusté de l'ensemble de l'infrastructure, relancer une étude afin de pouvoir rénover. Il s'agit là d'un contexte bien plus propice à la rénovation dans la mesure où les aménagements de jeu y sont autorisés.

Je regrette quant à cette interpellation que vous n'ayez pas préféré la voie du dialogue et préféré introduire une plainte au SPF économie. Il me semble que nous sommes ouverts au dialogue et nous aurions pu éviter que l'on ne montre la commune du doigt par le biais de cette plainte. Evidemment, cela mène à un article dans la presse et il s'agit là du jeu politique.

**Monsieur Mouhssin :** Pourquoi en avons-nous parlé à la presse ? Car nous étions scandalisés ! Il faut regarder les images : des pièces de métal qui sortent, des clous ! De tels scandales doivent être dénoncés. Je suis convaincu que les gardiens de parcs qui sont confrontés tous les jours aux parents qui se plaignent à ce sujet doivent avoir relayé le problème.

Il y a trois ans, notre collègue a signifié qu'il y avait des problèmes. Comment, dans une commune où la jeunesse doit être prioritaire, avons-nous pu laisser les choses aller à ce point ? Il y a un manque d'entretien régulier, il n'y a —par exemple— plus de sable dans le bac à sable ! Mon groupe souhaite obtenir la liste des travaux urgents qui seront entrepris. Le STIC peut peut-être répondre à ces premières urgences. Il y a lieu d'aller meuler les clous qui dépassent. Nous ne parlons pas de réaliser une étude, un plan d'urgence immédiat est nécessaire afin de sécuriser ce parc.

Il y a lieu, je pense, que le Collège présente ses excuses aux parents par voie d'affichage dans le parc.

**Monsieur Balsat :** Je dirais que c'est votre absence de priorités qui mène à votre laxisme.

**Madame Genot :** Je me souviens que vous défendiez l'accès au parc Saint-François via la rue Verte. Ce dossier était prioritaire pour vous.

**Monsieur le Président :** Il y a certes des problèmes, Monsieur Roekens a introduit une plainte, l'échevin va accueillir les fonctionnaires fédéraux. Je dois avouer que je n'étais pas au courant de la nécessité de procéder à une analyse de risques dans nos squares. C'est une réalité, cela n'a jamais été réalisé au niveau de la commune, nous le ferons.

De manière plus globale, par rapport à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier, nous sommes fiers d'avoir obtenu des moyens supplémentaires dans le cadre du contrat régional d'urbanisme. Nous ne manquerons pas d'injecter des moyens dans cet espace qui le mérite. L'étude est en cours vis-à-vis de l'amélioration de l'entrée. Les procédures administratives sont malheureusement longues et les moyens ne sont pas toujours disponibles.

### **33. La lettre suspecte qui contenait de la poudre blanche; interpellation de M. L. FREMAL, Conseiller communal, à M. E. KIR, Bourgmestre. (Complémentaire)**

**Monsieur Fremal :** Le 5 août dernier la police, les pompiers et des ambulances ont été déployés en nombre dans le cadre de la procédure « anthrax » à la maison communale de Saint-Josse qui avait reçu une enveloppe contenant une poudre blanche. Fort heureusement, la poudre qui a été analysée par la protection civile s'est révélée inoffensive.

Je tenais à saluer l'ensemble des fonctionnaires de l'administration communale qui ont réagi dans le calme ainsi que les membres des forces de sécurité qui sont intervenus très rapidement.

Pouvez-vous me dire :

- Quelles sont les mesures qui ont été prises le jour de l'incident ?
- Une procédure existait-elle en cas de menaces biologiques ou chimiques ?
- Quelles nouvelles mesures ont été prises suite à cet incident ?
- Un suivi psychologique a-t-il été réalisé avec le personnel exposé ?

**Monsieur Balsat :** Le 5 août dernier, un courrier suspect adressé personnellement à l'attention de Monsieur Kir mettait note hôtel de ville en alerte Anthrax. L'enveloppe contenait une substance présumée dangereuse. La teneur de la lettre quand à elle se voulait insultante et menaçante à l'attention de notre bourgmestre. Bien qu'un dépôt de plainte contre X fût déposé par l'autorité communale, la presse relayait des accusations de xénophobie, turcophobie et de racisme proférées par notre bourgmestre et son échevine flamande. Le premier magistrat de notre commune y allant même de son petit numéro dont il a le secret en parlant de radicalisation de l'opinion publique vis-à-vis de la communauté turque....

Le premier tennoodois et sa colistière connaissaient-ils déjà le ou les coupables pour lancer prématurément de telles accusations ? Ne craignent-ils pas de stigmatiser et de blesser par leurs propos malheureux les nombreuses communautés cohabitant dans notre commune ? Pourquoi Monsieur Kir associe-t-il cet incident au putsch manqué en Turquie ? Pourquoi ne pas attendre la fin de l'enquête judiciaire plutôt que de diviser la population ?

Y avait-il un bourgmestre faisant fonction en l'absence de Monsieur Kir ?

Notre bourgmestre en vacances, de nombreux tennoodois se posaient la question de savoir qui était le bourgmestre faisant fonction en son absence. Les conseillers de l'opposition n'ayant pas été informés de qui assumerait l'intérim, il nous était impossible de renseigner les citoyens. Bref, la cacophonie habituelle. Tantôt le nom de l'échevin Jabour circulait dans les couloirs communaux, tantôt l'échevine Meulemans s'improvisait bourgmestre devant les caméras des télévisions lors de l'alerte à l'Anthrax du 5

août dernier.

Et pourtant...

Pourquoi avoir omis de signaler aux conseillers communaux de l'opposition le nom du bourgmestre faisant fonction pendant la période de vacances de Monsieur Kir ?

Pourquoi le véritable bourgmestre *ad interim* a-t-il brillé par son absence notamment lors de la gestion de la situation de crise du 5 août ?

Y avait-il un commandant de bord, quid des procédures et de l'accompagnement des victimes de première ligne ?

Plusieurs membres du personnel et un syndicat se sont plaint de la mauvaise gestion de la crise et de l'absence de procédures pour ce genre de situation. La présence et l'aide efficace de la police et l'abnégation d'une conseillère en prévention (S.I.P.P.T.) contrastaient avec l'absence remarquée d'un quelconque membre du Collège....

Quels sont les moyens que la commune a mis en place pour gérer la crise ? Quelles procédures ont-elles été appliquées ? Quid de l'accompagnement du personnel communal ?

**Monsieur le Président :** Je vous remercie Monsieur Fremal pour votre question car elle me permet de revenir sur cet événement difficile qu'a vécu notre commune.

Le contexte général dans lequel cet incident se produit est en effet très particulier. Le monde continue à être traversé par une série d'attentats tous aussi horribles les uns que les autres, le climat politique se tend en Belgique, la Turquie vit une période difficile après le coup d'état avorté, certains veulent exacerber les tensions entre communautés.

Ce contexte nous enjoint de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires en cas d'incident.

Conformément à la procédure à suivre en cas de suspicion d'anthrax — car elle existe — la police avait déployé un important dispositif pour mettre en place un périmètre de sécurité à proximité de la maison communale. Ce périmètre de sécurité avait pu être levé en début d'après-midi. Les pompiers et la protection civile ont également été mobilisés ainsi que nos fonctionnaires responsables des plans d'urgence (PLANU) et des plans d'intervention psychosocial (PIPS).

Par mesure de sécurité, les 13 personnes, dont cinq qui avaient été en contact direct avec le produit suspect et huit en contact indirect, avaient été placées en cellule de décontamination à l'hôpital Saint-Pierre et ont pu quitter l'hôpital le jour-même avant de venir faire leur déposition à la police.

Si certains ont demandé à des proches de venir avec de nouveaux vêtements et que d'autres ont pu être accompagnés par des proches également, les autres qui n'avaient pas d'alternatives pouvaient bénéficier d'un accompagnement mis à disposition par la commune.

La commune a en effet mis à disposition un chauffeur communal afin qu'il raccompagne les collègues qui le souhaitent.



Je voudrais profiter de la présente pour remercier les membres du personnel qui se sont proposés —il y a eu un élan de solidarité au sein de l'administration communale— pour raccompagner leur collègue chez eux apprenant la nouvelle qu'ils étaient sortis de l'hôpital.

En ce qui concerne votre deuxième question, je vous confirme que la commune dispose bien d'un plan interne d'urgence réalisé par le SIPPT et qui contient une série de recommandations en cas de menaces biologiques ou chimiques.

En ce qui concerne la troisième question, une procédure relative au traitement des courriers entrants a été mise en place à partir de ce 23 août. Nous n'avons pas attendu et avons souhaité agir le plus rapidement possible.

Le courrier normalisé, les colis et les recommandés sont ouverts et retirés des enveloppes par une seule et même personne dans un local ad hoc situé au rez-de-chaussée du 12 avenue de l'Astronomie. Le local est muni d'un téléphone et peut être "clos" en cas de problème.

Aucun membre du personnel ne peut pénétrer dans le local pendant le traitement du courrier.

Tout courrier suspect doit être introduit dans un récipient ou sac hermétique comme le veut la procédure.

Les lettres adressées nominativement aux Bourgmestre et Echevins sont transmises à leurs cabinets respectifs.

D'autres mesures sont également mises en place telle que l'accueil des visiteurs. Les personnes extérieures se présentant l'après-midi sont accompagnées dans les services adéquats, après vérification des rendez-vous par téléphone et raccompagnés ensuite à l'accueil. Il s'agit là d'une demande expresse de l'administration.

En ce qui concerne le suivi par rapport au personnel, plusieurs débriefings ont eu lieu en présence de l'adjoint en prévention, du responsable du SIPPT, du Secrétaire communal ou du Bourgmestre.

Le SIPPT a également mis en place un entretien de groupe qui s'adressait exclusivement au personnel concerné par l'événement. Cet entretien de groupe a été mené par le conseiller de prévention des aspects psychosociaux d'Arista.

Pour répondre à Monsieur Balsat, en ce qui concerne votre première interpellation, je vous rappelle tout de même que c'est le contenu du message de menace en lui-même qui fait allusion aux origines turques du Bourgmestre.

Dès lors que son appartenance à la communauté nationale belge était remise en cause du fait de ses origines, on ne peut nier qu'il s'agit d'un message à connotation raciste et ce peu importe l'identité de l'auteur.

Je vous renvoie à propos du contexte de ce message à la réponse que je viens de formuler à Monsieur Fremal.

En ce qui concerne votre deuxième question, je confirme bien évidemment que Madame Béatrice Meulemans était désignée bourgmestre faisant fonction, elle était présente

toute l'après midi à la maison communale ainsi qu'au commissariat. Elle a dans ce cadre, exercé la fonction et répondu à de nombreuses sollicitations.

Je ne peux pas vous laisser tenir des propos contraire à la vérité et qui visent, je pense, à montrer une image pas très positive du travail qui a été réalisé par l'administration et par les services de sécurité.

Je tiens à rajouter que l'autorité administrative était en contact permanent avec les services de police. En conséquence, il n'était ni utile ni nécessaire que l'ensemble des membres du Collège soient présents d'autant plus que l'administration communale avait été fermée et que seule la présence de la Bourgmestre faisant fonction comme autorité administrative suffisait.

Je vous renvoie également en ce qui concerne votre troisième question à la réponse formulée à Monsieur Fremal.

Concernant l'enquête, évidemment, je n'ai pas l'information. Je peux vous assurer que le parquet a pris les choses très au sérieux. Je sais que l'enquête est en cours et nous espérons obtenir des informations le plus rapidement possible.

**Madame Meulemans :** Aussi bien dans votre article dans la presse qu'ici, vous me mettez des mots dans la bouche que je n'ai pas prononcés. J'ai ouvert le débat, des messages tels que « retourne chez toi » ne peuvent obtenir une autre qualification que celle de racisme. Je n'ai jamais employé le terme turcophobie. En me prêtant l'usage de ce terme, vous faites de la diffamation. Par ailleurs, comme Monsieur le bourgmestre vous l'a déjà dit, je ne me suis pas autoproclamée bourgmestre, j'ai bien été désignée.

**Monsieur Balsat :** Je vous assure que vous avez prononcé le terme xénophobie sur la chaîne de télévision RTL, je vous ai d'ailleurs enregistrée.

**Madame Meulemans :** Et donc pas turcophobie...

**Monsieur Balsat :** Si vous ne vous êtes pas auto-proclamée bourgmestre faisant fonction, l'information de l'échevin délégué pendant l'absence du bourgmestre n'a pas été transmise au Conseil. Mettez-vous à notre place, nous, conseillers communaux, nous sommes retrouvés dans l'expectative.

Par le passé, cette information nous fut toujours communiquée.

#### **34. La nouvelle programmation du Lycée Guy Cudell; interpellation de Mme J. DE PAUW, Conseillère communale, à M. Ph. BOIKETE, Echevin de l'Enseignement. (Complémentaire)**

**Madame De Pauw :** Lors du Collège du mois de juillet 2016, la commune a adopté la programmation 2016-17 du Lycée Guy CUDELL.

Il en ressort que parallèlement à une rationalisation dans l'offre des formations, on constate une augmentation des moyens pour l'apprentissage du français.

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur ces nouveautés ?

**Monsieur Boïkete :** Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au lycée Guy Cudell. Lycée qui déchaîne les passions : il s'agit de nos enfants et ils méritent que l'on leur donne le meilleur.

A partir de la rentrée 2016, il y a une nouvelle programmation avec notamment la section « PC et maintenance réseau » qui va ouvrir une 7<sup>ème</sup> année afin de permettre aux étudiants de poursuivre dans le supérieur grâce au CESS.

Nous avons également travaillé sur le premier degré, en concertation avec le corps enseignant mais également avec les syndicats. Suite à cela, l'apprentissage du français va être renforcé au niveau du premier degré. Il s'agit là de quelque chose de fondamental. Ici à Saint-Josse, nous allons le faire sans attendre le pacte d'excellence.

Nous allons effectuer ce que nous appelons dans le jargon pédagogique de l'indifférenciation. Deux enseignants donneront cours de français dans la classe. Nous augmentons le français et rationalisons l'offre de filières. Nous passons de 36 classes organisées à 24. Cela va faciliter grandement le travail administratif de l'équipe encadrante.

Nous avons également décidé de mettre en avant les filières porteuses : puériculture, science-éco, PC et maintenance réseau et puis, la base du lycée... Le pourquoi de la création de ce lycée, pensé à la base par Guy Cudell afin d'offrir aux nouveaux arrivants un enseignement adapté et de qualité. Nous maintenons et renforçons le dispositif d'apprentissage pour les primo-arrivants.

Nous sommes un des seuls établissements à Bruxelles qui offre une si large panoplie d'options.

*Monsieur Yildiz quitte la séance.*

### **38. Question orale de Madame Warnotte au sujet du parking à Saint-Josse.**

**Madame Warnotte :** Comme tout le monde sait, il est difficile de se parquer à Saint-Josse. Des zones de tolérance ont été adoptées pour les riverains habitant à cheval sur deux communes.

Lorsque nous avons adopté ce règlement, vous nous avez assuré que l'équilibre avait été respecté et laissé sous-entendre que les riverains de Saint-Josse pourraient se garer à Bruxelles et à Schaerbeek et inversement.

Or, il n'en est rien car le règlement actuellement autorise les habitants de Schaerbeek et Bruxelles de se parquer à Saint-Josse mais pas la réciproque d'après les informations que j'ai reçues et un courrier officiel de Bruxelles-Ville.

Ceci provoque de nombreuses amendes car le site internet de notre commune n'est pas clair et laisse entendre que c'est le cas.

Ma première question est extrêmement claire, y a-t-il un accord avec Bruxelles-Ville pour le stationnement ?

**Monsieur le Président :** Nous vous apporterons une réponse lors du prochain Conseil communal.

*La séance publique est levée à 23h11*